

LE LIBRE CANARD

Comité écologique Comtat-Ventoux

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'état, des industriels et des partis.

HIVER 2020 - n°69 - JOURNAL GRATUIT - LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

SOMMAIRE:

ÉDITO	p1
ÉLECTIONS MUNICIPALES	p2
QUE PENSENT DE JEUNES LYCÉENS DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX ?	p8
LE HÉRON GRIS M'A DIT.....	p9
COMMENT LES VILLES JUMELÉES AVEC CARPENTRAS AGISSENT-ELLES POUR L'ENVIRONNEMENT ET RÉAGISSENT-ELLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?.....	p10
MARCHE AVEC LES LOUPS.....	p11

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT - VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras

<https://www.comite-ecologique-comtat-ventoux.fr/>

<https://www.facebook.com/Comtatventoux/>
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.

◇◇

Directeur de la publication :
Christian GUÉRIN

Maquette : Jean-Christophe NOUVEAU
Tirage : S^o reprographie de
la Mairie de Carpentras

Comité de rédaction :
Christian GUÉRIN
Marie-Christine LANASPPEZE
Pierre PASTOR
Michel POIREAU

◇◇

Où se procurer le LIBRE CANARD ?

BIOCOOP de l'Auzonne

FERME LA ROSTIDE (Rte de Pernes)
La Maison des Associations de
Carpentras

Dans les boulangeries :

LOT (Rte de St-Didier)
LES LAVANDES (Av. du Mt-Ventoux)
LA BAGUETTERIE (Av. Frédéric Mistral).

Cinéma LE RIVOLI
Mairie de CARPENTRAS
Boucherie PINEL (Bédoin)
Boucherie HUSSON (Sarrians)

Distribution occasionnelle sur les marchés
et événements ponctuels

Température écologique des candidats

ÉDITO

CINQ COLONNES POUR L'ÉCOLOGIE !

Le Libre Canard, a décidé d'inviter les 5 candidats aux municipales de Carpentras à répondre à un questionnaire sur les enjeux de l'environnement au niveau local, en se limitant à 1200 mots, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les listes. Les efforts conjoints des répondants et des rédacteurs du « Comité Écologique » ont permis de respecter globalement ces contraintes quantitatives et d'établir le tableau, page 2 qui présente de manière comparative les réponses de chacune des listes à nos questions.

Les premières pages du journal s'ouvrent donc sur le programme écologique des candidats aux Elections Municipales à Carpentras : cinq programmes, à comparer pour faire ensuite votre choix.

Dans vos villages regardez-aussi les orientations de vos candidats en matière d'écologie, questionnez-les : c'est essentiel.

N'oublions pas que c'est au niveau des communes (et des intercommunalités) que sont prises des décisions qui auront un impact majeur, durable (voire définitif) sur notre environnement physique et urbain et sur la qualité de notre cadre de vie quotidien.

Nous le savons, nous ne pouvons plus attendre. Chaque projet collectif proposé par les élus, doit être aussi envisagé sous l'angle de son implication écologique.

Par ailleurs que font d'autres villes que la nôtre ? Seesen et Vevey, avec lesquelles Carpentras est jumelée, nous répondent (p. 10) sur leur manière de réagir au changement climatique et de gérer une cité.

Comment faire que les terres, les forêts, les milieux naturels ne soient pas « mangés » par l'urbanisation et le béton ?

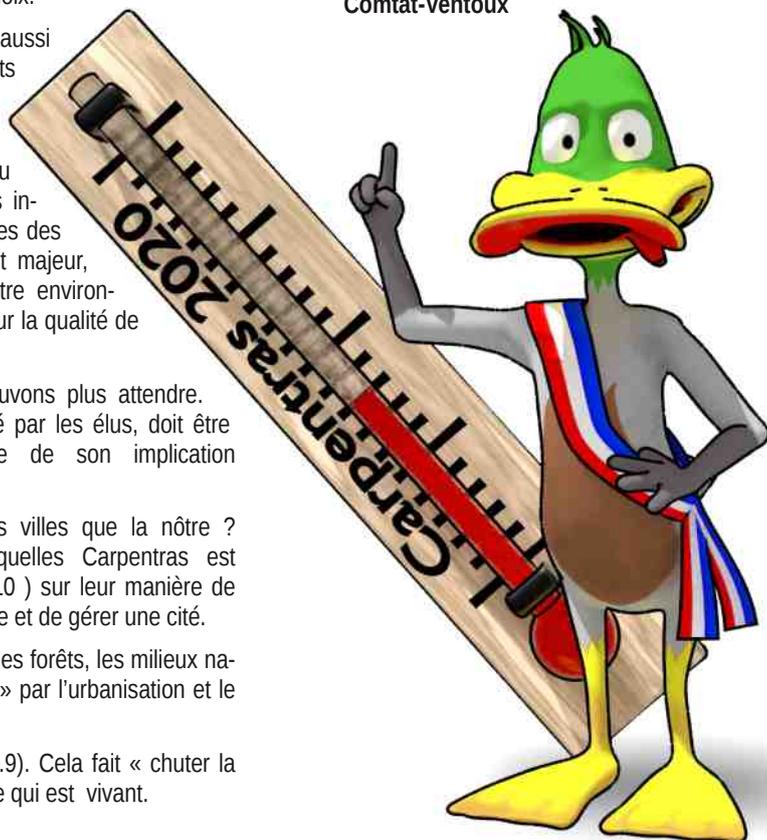
Le Héron gris s'en inquiète (p.9). Cela fait « chuter la biodiversité », cela fait mourir ce qui est vivant.

Et la faune sauvage, voudrait continuer à avoir un territoire ; (lire p.11 « Marche avec les loups »). Cette faune fait partie de la chaîne du vivant, comme nous, de la bactérie à l'être humain ! Nous avons tous besoin les uns des autres, et les loups ne mangeront pas de brebis s'il y a des petits mammifères, des renards, des biches et des chamois en nombre suffisant.

Les jeunes sont conscients de tout ça, ils le montrent, par des manifestations demandant la prise en compte du changement climatique. Page.8 des élèves de deux lycées ont répondu à un questionnaire sur le sujet : ils sont concernés.

Bonne lecture.

Le Comité écologique
Comtat-Ventoux



En adhérant au Comité Écologique, (pour une somme modique) vous renforcerez notre crédibilité. La défense de l'environnement a « le vent en poupe », encore faut-il que sur le terrain, les actions menées par notre association soient soutenues par le plus grand nombre.

La réunion mensuelle du Comité Écologique a lieu à la Maison des associations à Carpentras, de 17h30 à 20h, le premier jeudi de chaque mois.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Serge Andrieu

Le diagnostic de l'Agenda 21 est prévu pour mars 2020, avec un plan d'action fin 2020. Nous nous appuyons sur le PCAET de la CoVe. A titre d'exemple, nous intégrerons l'étude récente sur les îlots de chaleur pour cibler les actions en matière de végétalisation, d'aménagements, etc. S'agissant des marchés publics, nous avons déjà inséré des clauses particulières: l'une d'insertion (plus de 15000 h réalisées et plus de 50% de sorties positives), l'autre « haute qualité environnementale » (HQE) qui prennent en compte différents critères (gestion des déchets, performances acoustiques...). Nous renforcerons ces clauses particulières (sociales, etc.). Nous soutiendrons l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

L'Agenda 21 éclairé par le PCAET apportera des solutions concrètes. Voici quelques pistes d'actions qui seront mises en œuvre parmi d'autres: Végétalisation optimisée des espaces publics ;

- Expansion de l'éco-mobilité (après plus de 3000 m de voies vertes et cyclables réalisées et un objectif de doublement d'ici 2025) et recrutement d'un agent spécialisé dédié à cette mission ;
- Réduction des déplacements des véhicules
- Poursuite de la création d'espaces piétonniers,
- Objectif de 100% du parc auto en énergie verte et ou bio carburant avant la fin du prochain mandat.

Les PNRQAD et Action Coeur de Ville visent à une production équilibrée de logements : rénovation du centre-ancien, réponse aux besoins de logements en zone périurbaine, dans une logique de réduction de la consommation d'espace et de moindre artificialisation des sols. Cette démarche porte également sur les zones d'activités dans le respect du développement durable.

Les actions prévues répondent à 3 objectifs : protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire et contribuer à son développement social et économique. Notre ville, porte d'entrée du PNR, se doit de donner une image attractive du territoire. Cette volonté d'embellir Carpentras et de la rendre plus agréable guidera notre action.

Les dispositifs PNRQAD et Action Coeur de Ville, permettent de rendre le centre ancien attractif en luttant contre l'habitat dégradé et insalubre, tout en réduisant la consommation d'espace et l'artificialisation des sols. A partir de 2020, 240 logements neufs ou rénovés auront été ou seront livrés, ainsi que des cellules commerciales supplémentaires. Cette politique visera également l'équilibre entre la densification des zones d'activités, le soutien à la création d'emplois locaux, aux déplacements alternatifs et aux stationnements ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Comme pour la Coulée Verte, et pour le parking Saint Labre (3800 m² d'espaces végétalisés livrés au second trimestre 2020), on donnera une place accrue à la nature dans les aménagements privés et publics. Nous misons aussi sur les projets impliquant les habitants : par exemple, le permis de végétaliser donnant la possibilité aux habitants d'embellir leur rue avec l'aide des services techniques (accompagnement à la pose des jardinières, réalisation de petits travaux de voiries...). Nous voulons aussi contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité avec des mesures en faveur de la cause animale. L'arrêté que nous pris pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques en est un élément comme la préservation des hirondelles. Voici une liste des actions que nous projetons :

- Mise en place d'une bourse à la stérilisation des chats en complément de la stérilisation des chats errants déjà en œuvre
- Recours à un fauconnier afin d'effaroucher/réguler la population des pigeons
- Préservation d'espèces à enjeu (hirondelles, martinets, chauves-souris, etc.) notamment dans le cadre des chantiers de rénovation.

Dans le prolongement des 2090 m de zones piétonnes et semi-piétonnes déjà réalisées, qui ont permis l'installation de nouveaux commerces (en

Bertrand De La Chesnais

1 - QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ET VOS PROJETS EN MATIÈRE D'AGENDA 21, DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), OU DE MARCHÉS PUBLICS DU POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE ?

L'Agenda 21 est en cours d'élaboration par la municipalité actuelle. Nous prendrons acte de l'avancement du travail et ferons en sorte de le finaliser dans l'échéancier fixé. Le projet de PCAET n'a été arrêté qu'en septembre 2019 et fera l'objet d'une consultation publique en janvier 2020, par conséquent nous ne pouvons pas répondre à cette question. Pour les marchés publics, cette question est prématurée à ce stade. Nous pouvons seulement confirmer notre intention d'inclure dans les consultations les critères à caractère écologique actuellement utilisés, voire renforcer ceux autorisés par la loi.

2 - QUELLES ACTIONS POUR ATTÉNUER L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR CARPENTRAS ?

Un certain nombre de mesures est vraisemblablement déjà mis en place par la municipalité actuelle. Nous veillerons à être un acteur très actif dans l'utilisation de toutes les pistes novatrices pour lutter contre le dérèglement climatique, en tenant compte du plan d'action pour Carpentras qui résultera de la consultation publique au début 2020 dans le cadre du PCAET.

3 - SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN : POURSUIVRE OU ARRÊTER L'ÉTALEMENT URBAIN ? QUELLE LIMITE DE CEINTURE VILLE / CAMPAGNE POUR CARPENTRAS ?

Les orientations sur l'aménagement urbain font partie du SCOT. Nous contestons l'évolution démographique prise en compte de 1% et préconisons de prendre en considération 0,4 % comme le propose la Région. Les limites évoquées dans la question sont déjà définies dans le SCOT et le PLU.

4 - QUELLES MESURES SPÉCIFIQUES POUR CARPENTRAS COMME « PORTE DU PNR VENTOUX » ?

La ville de Carpentras n'est concernée que partiellement par le PNR qui permettrait d'accéder à des financements des collectivités locales, de l'état et surtout de l'Europe. Il est trop tôt pour dire quelles seront les mesures spécifiques pour contribuer au rayonnement de notre ville via le PNR. Nous avons un projet phare qui sera dévoilé dans notre programme fin janvier 2020.

5 - QUELS OBJECTIFS POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ ET LA RÉDUCTION DES LOGEMENTS VACANTS EN CENTRE-VILLE ?

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) a déjà fixé des objectifs qui sont réalisés ou en cours de réalisation. On peut constater un retard par rapport à la programmation initiale (les opérations devaient être achevées en 2018). Pour les initiatives que nous prendrons, nous engagerons une action qui est à ce stade confidentielle et ne sera communiquée que fin janvier.

6 - QUELS OBJECTIFS ET QUELS PROJETS EN MATIÈRE DE VÉGÉTATION ET D'EXTENSION DES ESPACES VERTS ET ARBORÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE ?

- Opération « un arbre par foyer »- Réhabilitation de toutes les places publiques intégrant des espaces verts
- Création de placettes arborées en centre-ville pour lutter contre les « points chauds »
- Embellissement des rues par la plantation d'arbres
- Création de véritables entrées de ville arborées
- Utilisation de plantes vivaces peu consommatrices d'eau et d'essences arbustives locales
- Création de jardins partagés

7 - COMMENT RÉHABILITER LE CENTRE-VILLE ET FAVORISER LES COMMERCES ?

Nous ferons appliquer strictement le règlement actuel de la ZPPAUP sur les obligations concernant les façades et devantures de commerces.

lien avec le PNRQAD : + 13 cellules commerciales et l'action Coeur de ville : + 1000 m² de surfaces supplémentaires à venir), nous poursuivrons dans cette logique, avec le projet d'extension de la zone piétonne du centre historique par la déviation des allées Jean Jaurès .

Après consultation des services de l'Etat, nous examinerons comment relancer rapidement la procédure AVAP car c'est un des sujets prioritaires.

Pour les commerces notre projet est confidentiel à ce stade et ne sera communiqué que fin janvier.

Nous avons créé à côté du Pôle Santé un parking dédié de 71 places pour permettre aux personnes travaillant sur l'axe Carpentras-Avignon d'utiliser ce mode de déplacement. Outre la réalisation d'infrastructures nouvelles, nous sensibiliserons les conducteurs à l'utilisation du covoiturage (espace internet, communication, etc.).

8 - QUELLES MESURES APPLIQUERIEZ-VOUS POUR FACILITER LE COVOITURAGE ?

Le covoiturage sera étendu autant que possible à toutes les aires de stationnement périphérique en se référant au SCOT. Si d'autres besoins sont exprimés, nous les examinerons et prendrons les mesures nécessaires à leur réalisation. Nous envisageons de doter ces aires de caméras de vidéosurveillance.

Les rocade ont désengorgé le cœur de Ville en limitant l'accès des véhicules lourds et polluants. Le retour du train et le Pôle d'Échange Multimodal ont facilité les déplacements en réduisant l'usage de l'automobile. Les zones 20 et 30 et la semi-piétonisation ont pacifié le cœur de ville. Nous réfléchissons au passage en zone à faible émission (ZFE). Nous avons œuvré pour accélérer l'arrivée de la piste cyclable Via Venaissia et travaillons avec le département pour le tronçon Carpentras - Pernes. Nous allons étendre le réseau en priorisant les dessertes domicile travail en utilisant notamment les berges du Canal de Carpentras. Nous prévoyons l'aménagement de l'avenue du Mont-Ventoux. Dans le cadre de l'objectif de doublement du réseau d'ici 2025, nous prévoyons le recrutement d'un agent dédié au développement des voies vertes et cyclables.

9 - QUE FERIEZ-VOUS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ : QUELLE PRIORITÉ POUR LES PIÉTONS ? LES VÉLOS ? QUELLES LIMITATIONS À L'USAGE DE L'AUTOMOBILE ET D'ACCÈS DES CAMIONS EN CENTRE-VILLE ?

Une étude sera lancée pour repenser le Plan de circulation. En relation avec la CoVe un état exhaustif des voiries sera entrepris dans les premiers mois pour décider les actions à engager en première urgence. Le réseau de pistes cyclables existant sera expertisé et les extensions envisagées. Il n'est pas prévu de modifier l'état actuel de la circulation en centre-ville ancien. L'étude du Plan de circulation donnera des éléments de réponse. Il est envisagé de mettre en place un moyen de transport entre les parkings et le centre-ville qui fera l'objet d'une étude.

Voir la réponse précédente dans son volet dédié au vélo.

10 - QUELS OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR LES EXTENSIONS ET SÉCURISATIONS DE PISTES CYCLABLES ?

L'étude du Plan de circulation comprendra les pistes cyclables. Nous donnerons dans le cahier des charges les éléments concernant nos projets d'extension qui sont confidentiels à ce jour. Sans attendre les conclusions de cette étude, nous engagerons sans délai les modifications ponctuelles qui s'avèreraient nécessaires en termes de sécurité, une fois

celles-ci identifiées.

Nous avons mis en place une police administrative luttant contre les dépôts sauvages. Grace au Centre de Supervision Urbain, que nous allons renforcer, nous avons fait baisser de 20% les infractions entre 2018 et 2019. Contre les déjections canines nous prévoyons la création d'un parc canin. S'agissant des pigeons, en plus de nos 2 pigeonniers contraceptifs, nous envisageons de recourir à un fauconnier.

11 - QUELLE SERAIT VOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS ET DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ?

L'enlèvement des déchets est du ressort de la CoVe. Toutefois nous envisageons de doubler les fréquences du ramassage . Les actions du ressort de la ville feront l'objet d'une remise à plat. Nous avons l'intention de créer une application pour l'enlèvement des déchets sauvages et des encombrants en plus du numéro de téléphone existant pour cette dernière.

La police de l'environnement sera assurée par une brigade verte qui sera créée très rapidement. Les tags seront effacés sur tous les bâtiments publics et sur les parties privatives, après accord des propriétaires. Ensuite Tolérance zéro pour toutes les incivilités passées une période de 2 mois d'information des personnes. Enfin, nous examinerons les modifications à apporter à la politique de gestion des déchets végétaux.

Dès le second mandat nous avons réalisé des actions de sensibilisation au développement durable dans les collèges et lycées. Nous élargirons la sensibilisation à l'environnement à toutes les écoles. Les élu(e)s du Conseil Municipal des Enfants travaillent sur les thématiques environnementales. Afin d'offrir aux enfants un repas équilibré et de qualité, nous avons intégré dans leur composition 50% d'aliments bio, et visons 75% lors du prochain mandat. Nous avons mis en place, dès 2018, un repas végétarien hebdomadaire.

12 - QUELLES SERAIENT VOS INITIATIVES ÉCOLOGIQUES POUR LES ÉCOLES ET LES ENFANTS QUI LES FRÉQUENTENT ?

Sensibilisation des enfants aux démarches écologiques. Création de potagers scolaires. Cantine avec utilisation de produits locaux de saison issus de

l'agriculture raisonnée et bio. Nous verrons à augmenter la part actuelle des produits bio dans les cantines scolaires. La lutte contre le gaspillage et le « consommer juste » sera régulièrement rappelée et les objectifs « challengés » avec des récompenses pour ceux qui atteindront les objectifs.

En 11 ans, nous avons fait baisser de plus de 50%, la consommation d'eau de la collectivité (85 000 m³ en 2008 contre 40 000 m³ en 2019). La qualité « environnementale » de notre système d'assainissement a obtenu la certification Iso 14001. A compter du 1er janvier 2020, les compétences eau et assainissement seront transférées à la COVE . Nous mènerons une analyse des différentes solutions de gestion de l'eau potable et de l'assainissement (gestion en régie par la CoVe?) afin de retenir le meilleur service au meilleur prix pour les administrés.

13 - QUELS OBJECTIFS POUR LA GESTION ET LA CONSOMMATION DE L'EAU (POTABLE, D'ARROSAGE, PUVIALE, ASSAINISSEMENT ?

Le transfert des compétences Eaux et Assainissements vers la CoVe se fera au 1 janvier 2020. Nous serons très attentifs à la réduction des coûts engendrée par cette mutualisation et

à l'amélioration des réseaux existants avec pour objectif d'éliminer toutes les causes de pertes d'eau dûes à des fuites. Pour l'eau d'arrosage nous envisageons pour les particuliers, voire les industriels, de favoriser la récupération des eaux de pluie. Pour les plantations nouvelles nous privilégierons systématiquement les espèces moins consommatrices d'eau.

Nous poursuivrons les actions qui ont déjà porté leurs fruits. Après avoir remplacé plus de 800 lanternes énergivores par de l'éclairage Led (diminution de 25% de notre facture énergétique), nous envisageons de renouveler l'ensemble des 4600 points lumineux. Nous réfléchissons à l'implantation d'une unité locale de méthanisation des boues d'épuration des eaux usées et soutiendrons tout projet local d'énergie renouvelable .

14 - QUELLES SERAIENT VOS ACTIONS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION LOCALES D'ÉNERGIE ?

Ces actions entrent dans le cadre du PCAET dont le plan d'action ne sera validé qu'avant l'été. Une des premières pistes que nous envisageons d'examiner concerne les conditions d'équipement des toits des établissements publics en panneaux photovoltaïques.

Le nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) arrêté en décembre entrera en vigueur en 2021 et visera : la réduction de l'emprise des publicités

- l'amélioration de la qualité des enseignes et leur intégration dans l'environnement urbain
- une plus grande rigueur dans le respect des règles.

15 - QUE COMPTÉZ-VOUS FAIRE CONCERNANT LA PUBLICITÉ EN VILLE ET EN PÉRIPHÉRIE ET LA SANCTION DES INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION PUBLICITAIRE ?

Nous appliquerons sans restriction le Règlement Local de Publicité qui fait partie de notre programme sur la propreté et l'embellissement de la ville.

Nous avons fait le choix, avec le nouveau RLP d'aller au delà du cadre légal pour réduire les nuisances. Par exemple, à Carpentras, l'ensemble des enseignes et préenseignes doivent être éteintes entre 23 h et 6 h alors que la loi prévoit une coupure de ces dernières à partir d'1h du matin. Nous envisageons de tester sur des zones cibles l'extinction totale en concertation avec les habitants (trame noire).

16 - QUELLE EST VOTRE POSITION VIS À VIS DES PANNEAUX LUMINEUX ET DE LA LUMINOSITÉ NOCTURNE ?

Nous sommes pour l'application des arrêtés en cours. Si d'autres points particuliers concernant cet aspect nécessitaient une action nous l'engagerions.

Pas l'intention de réduire l'éclairage la nuit sur la commune. Plutôt enclins à envisager l'amélioration de l'éclairage des lieux publics pour des raisons de sécurité partout où cela s'avèrera nécessaire. Dans le cadre du PCAET nous envisageons de lancer une étude en relation avec le SEV sur la nature des éclairages publics pour utiliser des équipements moins consommateurs d'énergie.

Nous avons mis en œuvre un plan de prévention du bruit sur le réseau routier communal (en consultation jusqu'au 31 janvier 2020). Il répertorie les mesures visant à prévenir ou à réduire le bruit sur les 5 prochaines années. Il inclut diverses actions concernant : la qualité des enrobés, la mise en place de nouvelles zones 30, l'extension du réseau de voies vertes et cyclables, l'installation de nouveaux radars pédagogiques, des mesures de sensibilisation, l'achat de matériel électrique pour le service cadre de vie (véhicules, souffleurs, taille haies...).

17 - QUELLES MESURES ANTI BRUIT PENSEZ-VOUS PRENDRE ?

Application des arrêtés en vigueur.

S'il s'agit de gérer le niveau de bruit sur des axes très fréquentés le recours à la limitation de vitesse sera envisagé dans un premier temps.

Au regard des actions fortes qui ont été lancées et en prévision de celles qui seront à mener, cette désignation est prévue.

18 - PRÉVOYEZ-VOUS LA DÉSIGNATION D'UN ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT ?

Nous prévoyons la désignation d'un adjoint à l'environnement.

Les projets à venir seront définis dans le plan d'action du futur Agenda 21. Pour chaque action seront définis les moyens techniques et financiers, l'échéancier et les modalités d'évaluation.

19 - QUEL EST LE MONTANT DU BUDGET QUE VOUS ENVISAGEZ EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT

Il est trop tôt pour aborder ce sujet. L'ensemble des mesures couvrira à la fois des opérations rapidement mises en œuvre et d'autres susceptibles de dépasser la mandature. Nous comptons agir dans la durée et l'acceptation par tous d'initiatives partagées et consensuelles. À la suite de l'audit sur les finances de la commune, nous pourrions déclinier la part à réserver à l'environnement.

Mina Idir

Claude Melquior

Devenir une Ville en Transition avec une large gamme d'initiatives, notamment réduction de l'empreinte écologique communale ; plan de prévention des risques liés au réchauffement climatique ; alimentation à 100 % en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public. Des achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

1 - QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ET VOS PROJETS EN MATIÈRE D'AGENDA 21, DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), OU DE MARCHÉS PUBLICS DU POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE ?

Dans l'intérêt d'un développement durable, nous souhaitons établir un plan d'action Agenda 21 sur 10 priorités dont notamment sur les économies d'énergie par des programmes de réhabilitation et d'isolation des logements, sur la pollution de l'air en favorisant les mobilités douces et en végétalisant les places et les avenues, sur la gestion des ressources en eau en favorisant, par exemple, la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage, sur l'assainissement, sur les inondations en limitant la bétonisation, sur la gestion des déchets en instaurant une vraie politique de recyclage et de compostage, sur l'agriculture en favorisant les réseaux de proximité et de culture écologique...

Tous nos marchés publics contiendront une clause écologique, notamment sur les transports.

Actualiser le Plan de Prévention des Risques pour anticiper les effets du réchauffement climatique avec une large gamme d'actions, notamment préparer la ville aux fortes chaleurs : isoler les bâtiments, réduire l'exposition au soleil, végétaliser les espaces, les rues, les façades ; prévoir fontaines et points de rafraîchissement ; viser l'objectif zéro îlot de chaleur ; établir un plan canicule pour protéger les personnes et les biens ; mettre en place un plan de déplacements urbains ; préserver la biodiversité en ville ; désimperméabiliser les sols.

2 - QUELLES ACTIONS POUR ATTÉNUER L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR CARPENTRAS ?

Nous organiserons un plan climat-air-énergie concerté, cohérent et ambitieux. Nous végétaliserons intensivement avec des arbres et des plantes adaptées. Nous inciterons l'utilisation des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Nous favoriserons les mobilités douces et limiterons l'emprise sur les terrains...

Nous œuvrerons pour : désimperméabiliser les sols, réduire les rejets de gaz à effet de serres, végétaliser la ville et les toits terrasses, pour réduire les îlots de chaleurs, pour aider à bâtir des habitations basses consommation ou à énergie positive.

Sanctuariser le foncier agricole et naturel dans le PLU : rénover et réoccuper les logements vacants avant d'en bâtir de nouveaux. Stopper les zones commerciales/industrielles en périphérie. Aménagement d'une ceinture verte. Maintenir l'activité agricole au nord de la commune et la soutenir, l'accompagner et la développer au sud.

3 - SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN : POURSUIVRE OU ARRÊTER L'ÉTALEMENT URBAIN ? QUELLE LIMITE DE CEINTURE VILLE / CAMPAGNE POUR CARPENTRAS ?

Nous limiterons l'étalement en nous alignant sur une prévision de croissance de population annuelle de 0,4%. Nous aménagerons en priorités les terrains considérés comme dents creuses et favoriserons les projets de logements collectifs.

Nous protégerons les espaces naturels urbains et périurbains, et nous travaillerons à maintenir les terres agricoles actuelles avec leurs fermes pour créer une ceinture verte de Carpentras. Nous inciterons à un développement de fermes à vocation bio et à l'installation de circuits courts.

Épurer les portes de la ville en termes de visuels et publicités. Mise en valeur des espaces naturels péri-urbains comme le massif

4 - QUELLES MESURES SPÉCIFIQUES POUR CARPENTRAS COMME « PORTE DU PNR VENTOUX » ?

Carpentras doit être la Ville Nature en tant que porte d'entrée du PNR Ventoux. Nous aménagerons les entrées de ville et embellirons notre ville dans l'exemplarité de nature préservée

de la Lègue, l'aqueduc et ses abords, les berges de l'Auzon. Créer un sentier Jean-Henri Fabre de découverte de la nature.

en relation avec le PNR Ventoux (végétalisation, parcs, espaces protégés...).

Nous favoriserons la mise en valeur des espaces tels que les berges de l'Auzon ou la lègue. Et seront attentifs à la trame verte et bleue et aux corridors encore existants dans notre territoire.

État des lieux des logements dégradés et/ou vacants du parc public et privé et analyse des raisons des vacances de logements. Plan de rénovation urbaine et thermique. Lutte contre les marchands de sommeil. Aides juridiques et financières et accompagnement des propriétaires pour une rénovation thermique.

5- QUELS OBJECTIFS POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ ET LA RÉDUCTION DES LOGEMENTS VACANTS EN CENTRE-VILLE ?

Nous faisons prioritaire la rénovation de l'habitat dégradé, d'abord en centre-ville puis élargie sur toute la commune, dans un programme de respect du développement durable. Pour une réduction de logements vacants, un partenariat public-privé sera étudié.

Un budget conséquent pour la végétalisation (plus d'espaces verts en ville, des jardins partagés). Mise à disposition de composteurs. Remunicipaliser l'entretien des espaces verts, végétaliser des terrasses toits, notamment dans les quartiers populaires. Maintenir espace boisés, haies et arbres remarquables. Mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Intégrer la Trame verte et bleue et le coefficient de biotope dans le PLU.

6 - QUELS OBJECTIFS ET QUELS PROJETS EN MATIÈRE DE VÉGÉTATION ET D'EXTENSION DES ESPACES VERTS ET ARBORÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE ?

Nous végétalisons de façon intensive la ville et son centre en créant des places arborées et fleuries en collaboration avec les habitants afin de créer des îlots de fraîcheur et de convivialité. Nous aménagerons les entrées de ville par des avenues paysagères pour embellir notre ville, améliorer l'accueil et lutter contre le réchauffement climatique.

Nous espérons que ces mesures favoriseront la biodiversité, et le retour d'espèces qui ont tendance à disparaître comme les hirondelles ou les moineaux. Nous prévoyons plusieurs mesures et recommandations aux habitants pour favoriser la nidification. Nous agirons aussi pour les chiens et les chats (Stérilisation, espaces dédiées pour leurs besoins naturels).

Un marché bio et agriculture raisonnée des producteurs locaux le samedi matin en centre-ville. Favoriser installation de boutiques en circuit court, recycleries, repair-café, etc. Aide et incitation au ravalement et nettoyage de façades. Parcours pédestres historiques avec fléchage. Créer un « Circuit des Métiers d'art ». Créer des îlots de verdure. Ombrière place de la mairie avec végétalisation. Soutien et subventions aux associations pour création de festivals, d'ateliers, d'actions.

7 - COMMENT RÉHABILITER LE CENTRE-VILLE ET FAVORISER LES COMMERCES ?

En apportant aides, suivis et conseils aux nouvelles implantations en collaboration avec des parrains et des techniciens. En proposant des locaux commerciaux adaptés et en instaurant une gouvernance partagée. En sécurisant les biens, les personnes et les déplacements. En multipliant les événements et les animations. En favorisant un tourisme culturel.

Plateforme multimodale à proximité du PEM. Onglet sur le site internet de la ville. Mise en place des aires et places de stationnement pour le covoiturage. Prise en charge du covoiturage au même titre qu'un service de transport collectif.

8 - QUELLES MESURES APPLIQUERIEZ-VOUS POUR FACILITER LE COVOITURAGE ?

Nous aménagerons des parkings périphériques sécurisés. Nous proposerons des navettes à motorisation propre, avec des rotations rapides pour accéder au centre et autour de ville.

Priorité aux piétons et aux vélos : aménagement/réfection des trottoirs et des voies, avec les habitants et les associations. Favoriser mise en place gratuite des transports en commun. Augmenter le nombre de zones 30. Réduction des camions en centre-ville via création en périphérie d'un entrepôt de réception et livraisons en vélo dans le centre-ville et tour de ville. Réfléchir à la création de parkings extérieurs et mise en place de navettes régulières et gratuites pour accès au centre-ville. Aide à achat d'un vélo à assistance électrique

9 - QUE FEREZ-VOUS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ : QUELLE PRIORITÉ POUR LES PIÉTONS ? LES VÉLOS ? QUELLES LIMITATIONS À L'USAGE DE L'AUTOMOBILE ET D'ACCÈS DES CAMIONS EN CENTRE-VILLE ?

Dans le centre, nous instaurerons une hiérarchie : piétons, puis vélos, puis voiture. Le piéton sera prioritaire. L'utilisation de la voiture sera limitée et l'accès des camions sera limité aux horaires restreints de livraisons. Dans toute la ville, nous aménagerons des pistes cyclables de couleur et sécurisées. Nous établirons un programme de travaux urbains pour rendre accessible notre ville aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Développer le réseau, imposer les doubles sens cyclables et penser un aménagement ininterrompu. Aménager les berges (canal, Auzon), les chemins ruraux pour créer des liaisons vertes (aménagement qui impliquera tout le territoire de la COVE)

10 - QUELS OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR LES EXTENSIONS ET SÉCURISATIONS DE PISTES CYCLABLES ?

Le réseau de pistes cyclables sera repensé totalement afin de créer un lien périphérie-centre pour tous les quartiers et le hameau de Serres. Les tracés seront sécurisés ainsi que les intersections. Un traitement des sols spécifiques rendra les pistes visibles.

Mise en place d'une police de l'environnement. Actions de sensibilisation à l'environnement et à la réduction des déchets, visant Zéro Déchet au niveau local. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Incitation à l'objectif « zéro plastique » (collectivités, mairie, réunions de travail, restauration, commerces). Ressourceries ; ateliers de remise en état. Collecte et compostage des bio déchets ; prêt de broyeurs et de composteurs aux habitants. Interdiction de déverser les déchets et gravats dans les espaces naturels et agricoles. Réfléchir à une vraie déchetterie/recyclerie

11 - QUELLE SERAIT VOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS ET DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ?

De la compétence de la COVE, nous demanderons un renforcement des ramassages et le traitement de certaines zones comme l'aire des gens du voyage. Nous inciterons les citoyens carpentrassiens à mieux trier et à composter les déchets ménagers. Nous étudierons la possibilité d'instaurer une brigade volante assistée d'une police de l'environnement assermentée qui verbalisera systématiquement.

Isoler les bâtiments des écoles. Cantine : objectif 100 % bio local ; option « sans produit carné » à chaque repas ; éducation à l'alimentation ; lutte contre le gaspillage alimentaire. Jardin potager bio dans les écoles. Bannir produits chimiques et perturbateurs endocriniens. Eau de pluie pour les toilettes. Pédibus et vélo à l'école, sécurisation des abords, des trottoirs et des voies. Création d'une ferme pédagogique année 3. Revégétaliser les cours, retirer le bitume. Actions de sensibilisation à l'environnement et ateliers avec les parents.

12 - QUELLES SERAIENT VOS INITIATIVES ÉCOLOGIQUES POUR LES ÉCOLES ET LES ENFANTS QUI LES FRÉQUENTENT ?

Nous soumettrons un programme pédagogique de sensibilisation sur l'écologie en créant une école du Développement Durable qui proposera des conférences et des travaux pratiques. Les cours des établissements scolaires seront végétalisés et la création d'un potager sera proposée en collaboration et avec la participation des élèves.

– Régie publique municipale ou intercommunale de l'eau. Transition vers l'agriculture bio des surfaces agricoles situées sur les aires de captage. Tarification progressive et différenciée selon les usages. Récupérateurs d'eau de pluie pour nettoyage des rues, arrosage des plantations municipales et jardins partagés.

13 - QUELS OBJECTIFS POUR LA GESTION ET LA CONSOMMATION DE L'EAU (POTABLE, D'ARROSAGE, PLUVIALE, ASSAINISSEMENT ?

Nous mettons en place des stratégies d'économie d'eau : traitement des réseaux, préconiser la récupération des eaux pluviales, limiter la consommation d'eau d'arrosage par des techniques de paillage, proposer l'eau du canal... Pour le pluvial, nous établirons un plan de traitement pour éviter les inondations. Pour l'assainissement, nous accélérerons l'implantation du tout à l'égout.

Plan de développement des énergies renouvelables. Énergies vertes pour les contrats d'approvisionnement de la commune. Production locale d'énergie (solaire, éolien, biomasse) en lien avec la Région, l'intercommunalité ou des coopératives

14 - QUELLES SERAIENT VOS ACTIONS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION LOCALES D'ÉNERGIE ?

étudierons la mise en place d'installation en faveur des nouvelles énergies (déchets-gaz, méthanisation etc.)

Dans un projet de rénovation de l'habitat, nous établirons un programme d'isolation des bâtiments. Nous installerons des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux bien orientés. Nous

Règlement Local de Publicité réduisant pollutions visuelles, sonores et lumineuses. Pas de nouveaux panneaux publicitaires ; aucun panneau publicitaire numérique ; pas d'écrans publicitaires dans l'espace public, pas de publicité lumineuse de 22 h à 6 h du matin.

15 - QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE CONCERNANT LA PUBLICITÉ EN VILLE ET EN PÉRIPHÉRIE ET LA SANCTION DES INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION PUBLICITAIRE ?

Nous ferons appliquer la réglementation de publicité. Nous limiterons le nombre de panneaux publicitaires et verbaliserons les panneaux illégaux.

Extinction des éclairages des boutiques, bureaux, bâtiments municipaux hors temps d'activité ; sensibilisation de tous à cette question

16 - QUELLE EST VOTRE POSITION VIS À VIS DES PANNEAUX LUMINEUX ET DE LA LUMINOSITÉ NOCTURNE ?

Nous limiterons les panneaux lumineux appartenant à la ville et nous inciterons les privés à les réduire. Nous réduirons les impacts de l'éclairage public dans un programme d'éclairage public intelligent, performant, connecté et économe.

Plan de prévention du bruit et débats publics sur les nuisances sonores. Moins de voitures en ville. Respect des limitations de vitesses. Revêtement de sol moins bruyant. Davantage de végétation. Isolation phonique des logements. réfléchir à maintien de la diffusion radiophonique continue dans les rues.

17 - QUELLES MESURES ANTI BRUIT PENSEZ-VOUS PRENDRE ?

Intervention et verbalisation systématique. Nous étudierons les méthodes et techniques anti-bruit pour les voies à circulation dense.

Oui ! Ainsi qu'un délégué au développement durable et au bien-être animal ainsi qu'un adjoint à la démocratie locale.

18 - PRÉVOYEZ-VOUS LA DÉSIGNATION D'UN ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT ?

Indispensable, OUI

Avant le débat d'orientation budgétaire, mettre en place un débat d'orientation écologique avec les habitants tenant compte aussi de chaque quartier. Vote du budget vert en janvier.

19 - QUEL EST LE MONTANT DU BUDGET QUE VOUS ENVISAGEZ EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT

Considérant des interventions directes et indirectes (programmes, travaux etc.) : 4 millions d'Euro par an.

Denis Morandea

1 - QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ET VOS PROJETS EN MATIÈRE D'AGENDA 21, DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) , OU DE MARCHÉS PUBLICS DU POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est de la compétence des intercommunalités. Pour autant il peut être mis en place au niveau communal. La mise en place d'un agenda 21, ou du PCAET local, tiendra compte du diagnostic en cours jusqu'en mars 2020 sur le territoire de Carpentras. De l'analyse des enjeux, nous dégagerons la stratégie globale de développement durable,

avec mise en place d'un plan d'action opérationnel et de phases d'évaluations qui permettront les réajustements nécessaires. Au regard, des domaines concernés, l'action de la municipalité sera double : au sein de sa commune ainsi que celui de l'intercommunalité. Par ailleurs la labellisation de la démarche sera une garantie du sérieux de la démarche ainsi que l'obligation de moyens et de résultats.

Au niveau des marchés publics, les appels d'offres s'intégreront à minima dans le cadre du plan national d'action pour les achats durables. Ils comporteront des clauses sociales et environnementales. Les projets entrants dans le cadre de ces critères et intégrant une économie circulaire seront favorisés.

Nos priorités iront vers :

- Lutter contre la précarité énergétique des particuliers et la surconsommation des bâtiments et équipements municipaux
- Favoriser le développement des mobilités douces et propres
- Développer les énergies durables sur la commune
- Ramener la « campagne » en ville
- Favoriser une économie circulaire locale.

3 - SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN : POURSUIVRE OU ARRÊTER L'ÉTALEMENT URBAIN ? QUELLE LIMITE DE CEINTURE VILLE / CAMPAGNE POUR CARPENTRAS ?

Nous souhaitons limiter dans le PLU, l'étalement urbain et les nouvelles constructions à ce qui est

nécessaire et préserver les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol).

2 - QUELLES ACTIONS POUR ATTÉNUER L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR CARPENTRAS ?

Travailler sur l'isolation des bâtiments ; favoriser les modes de transports collectifs et doux ; apporter de l'oxygène et de la fraîcheur en végétalisant la ville, implantant des espèces adaptées au climat local et préservant l'utilisation de la ressource en eau. Désimpermeabiliser les zones le permettant.

4 - QUELLES MESURES SPÉCIFIQUES POUR CARPENTRAS COMME « PORTE DU PNR VENTOUX » ?

Ce positionnement est une opportunité et un levier pour tous les projets de développement et d'urbanisme durable de la commune. L'appartenance au PNR permettra d'obtenir des subventions spécifiques. Limitation dans le PLU de l'étalement urbain. Développer le tourisme vert. Action au regard de l'implantation des panneaux publicitaires.

5 - QUELS OBJECTIFS POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ ET LA RÉDUCTION DES LOGEMENTS VACANTS EN CENTRE-VILLE ?

Le taux de logements vacants est de 11,5 %, il faut baisser ce taux de 2 points et le ramener à 9,5 %, au niveau du taux de la COVE, sur la durée du mandat.
Des actions seront menées avec les propriétaires pour atteindre cet objectif.

6 - QUELS OBJECTIFS ET QUELS PROJETS EN MATIÈRE DE VÉGÉTATION ET D'EXTENSION DES ESPACES VERTS ET ARBORÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE ?

Étude de la possibilité de détruire certains logements dégradés et insalubres pour créer des îlots de verdure. Penser différemment les entrées de ville, les ronds-points et la ville en implantant des espèces durables adaptées au climat local et préservant l'utilisation de la ressource en eau. Création d'espaces sauvages en semant des prairies fleuries favorisant la pollinisation.

7 - COMMENT RÉHABILITER LE CENTRE-VILLE ET FAVORISER LES COMMERCES ?

Continuer la politique de rachat des commerces par la ville et proposer des baux à des tarifs bas et progressifs. Favoriser ce qui peut contribuer à une économie circulaire. Et au partage des ressources. Action auprès des bailleurs pour les inciter à pratiquer une politique de loyers raisonnable.

Création de lieux de rencontres identifiés pour les rendez-vous de covoiturage.

8 - QUELLES MESURES APPLIQUERIEZ-VOUS POUR FACILITER LE COVOITURAGE ?

9 - QUE FERIEZ-VOUS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ : QUELLE PRIORITÉ POUR LES PIÉTONS ? LES VÉLOS ? QUELLES LIMITATIONS À L'USAGE DE L'AUTOMOBILE ET D'ACCÈS DES CAMIONS EN CENTRE-VILLE ?

Revoir l'état des trottoirs et les accès aux personnes à mobilité réduite ; améliorer et sécuriser les pistes cyclables existantes . Pour le centre-ville maintien des accès de circulation limités actuels.

Donner la priorité aux nouveaux quartiers et aux quartiers éloignés.
Repenser le plan de circulation des pistes cyclables existantes.

10 - QUELS OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR LES EXTENSIONS ET SÉCURISATIONS DE PISTES CYCLABLES ?

11 - QUELLE SERAIT VOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS ET DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ?

La gestion des déchets est gérée par la COVE. Il faut poursuivre et amplifier les mesures actuelles de tri, et pas uniquement par des sanctions, mais avec également avec de la pédagogie, envers les enfants et les adultes.
Cela passe aussi par le respect des personnes qui effectuent le tri des déchets au quotidien. Nous recenserons et accompagnerons des familles volontaires pour tester le zéro déchet . Le meilleur déchet étant celui que l'on ne consomme pas.
Une police de l'environnement existe il faut renforcer son rôle.

12 - QUELLES SERAIENT VOS INITIATIVES ÉCOLOGIQUES POUR LES ÉCOLES ET LES ENFANTS QUI LES FRÉQUENTENT ?

Éducation et sensibilisation au respect de l'environnement. Désimperméabilisation des cours d'écoles, favoriser la création de potagers collectifs de l'école. Allez au-delà de la Loi Egalim au regard du Bio dans les cantines.

13 - QUELS OBJECTIFS POUR LA GESTION ET LA CONSOMMATION DE L'EAU (POTABLE, D'ARROSAGE, PLUVIALE, ASSAINISSEMENT ?

Lutte contre la précarité énergétique (auprès des bailleurs et propriétaires, maîtrise de l'énergie dans les entreprises). S'appuyer sur les partenaires locaux et associatifs, détecter, aider et accompagner à la réalisation des travaux.
Bilan énergétique des bâtiments communaux et travaux sur ceux le nécessitant. Pose de panneaux solaires sur les lieux le permettant en gardant une part importante de la production pour faire diminuer les coûts de la collectivité.

14 - QUELLES SERAIENT VOS ACTIONS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION LOCALES D'ÉNERGIE ?

15 - QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE CONCERNANT LA PUBLICITÉ EN VILLE ET EN PÉRIPHÉRIE ET LA SANCTION DES INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION PUBLICITAIRE ?

Un règlement local de publicité existe sur Carpentras. Il sera analysé.

L'excès d'éclairage artificiel est une source de perturbation pour la biodiversité et constitue un gaspillage énergétique inutile. Par ailleurs, les panneaux lumineux publicitaires mal réglés constituent un danger nocturne pour les automobilistes. Le code de l'environnement définit le cadre dans lequel cette pollution lumineuse peut être limitée ou supprimée. Le maire actionnera les leviers d'action afin de faire respecter la législation en matière d'éclairage de nuit.

16 - QUELLE EST VOTRE POSITION VIS À VIS DES PANNEAUX LUMINEUX ET DE LA LUMINOSITÉ NOCTURNE ?

L'objectif est de veiller à l'application de la Loi quant aux lieux d'implantation, formats utilisés... et déterminer les zones dans lesquelles les règles peuvent être plus restrictives. Les panneaux illégaux signalés, seront retirés.

Notre ambition est de promouvoir une économie circulaire locale. Dans ce cadre, un adjoint à l'environnement sera nommé avec une action transversale.

17 - QUELLES MESURES ANTI BRUIT PENSEZ-VOUS PRENDRE ?

Veiller au respect de l'application de la législation en matière de lutte contre le bruit.
De plus un arrêté municipal existe, nous accompagnerons les habitants à le faire respecter ou évoluer, de toute problématique qui nous sera signalée.
Lors de la réfection des routes, les matériaux permettant l'absorption des bruits de roulement des voitures seront privilégiés.

18 - PRÉVOYEZ-VOUS LA DÉSIGNATION D'UN ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT ?

19 - QUEL EST LE MONTANT DU BUDGET QUE VOUS ENVISAGEZ EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT

Aucun budget ne peut être défini à ce jour sans un audit des finances de la municipalité.



QUE PENSENT DE JEUNES LYCÉENS DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX ?

Le texte qui suit est la synthèse des réponses à un questionnaire proposé à des lycéennes et lycéens de classes de 2de de lycées agricoles de Carpentras-Serres et d'Avignon. Lors d'une « Journée Citoyenne » organisée à Serres, différentes associations leur présentaient leurs objectifs et leurs actions, dont « Le comité écologique Comtat-Ventoux ».

86 d'entre eux ont répondu, 53 filles et 26 garçons (et 7 qui n'ont pas noté leur sexe) ; voilà leurs intérêts et leurs préoccupations :

En premier lieu ils sont sensibles au BIEN-ÊTRE ANIMAL (62 fois ils sont « très concernés par ce thème », 26 fois « un peu »), et 9 d'entre eux souhaitent que des actions en faveur du bien-être animal et de sa protection soient prises.

Puis viennent LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (60 fois, cela « les concerne beaucoup », 25 fois « un peu ») ; mais là pas de propositions d'actions : ils se sentent peut-être démunis pour agir sur le dérèglement du climat ?

LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION est citée 50 fois comme très importante et 35 fois « un peu » ; mais sans proposition d'actions à faire dans ce domaine.

Ne voient-ils pas le lien entre cette préoccupation et le type de culture et d'industrie agro-alimentaire à mettre en place ? Perçoivent-ils bien les différences entre l'agriculture industrielle avec pesticides et intrants chimiques, et l'agriculture biologique ? Ce dont on doit leur parler cependant... Sont-ils ambivalents et tiraillés, pris entre le modèle ancien, (des parents de certains jeunes peut-être?), et la nécessité d'évoluer ?

Ou bien au contraire est-ce évident pour eux ? Il serait intéressant de le savoir...

Ce sont donc les trois thèmes où ils ont quasiment tous répondu positivement ; à y ajouter aussi les pollutions .

En effet, ensuite viennent les thèmes des POLLUTIONS (EAU, AIR, SOL) et des DÉCHETS, cités une 40aine de fois chacun, comme « les concernant beaucoup ». Et 47 fois les pollutions les concernent « un peu » ; 33 fois les déchets « un peu » aussi

De plus, 20 fois ils proposent : le ramassage des déchets (8 fois), le nettoyage des bords de routes et des rivières (6 fois), le tri sélectif (1 fois) ; et enfin de « ne pas polluer » (4 fois) sans plus de précisions.

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE les soucient aussi : 45 fois ils se sentent « un peu concernés » et 32 fois « beaucoup ». Là pas de propositions d'actions à entreprendre : pour eux s'agit-il d'agir individuellement dans nos comportements quotidiens ? C'est possible...

A propos des TRANSPORTS, la formulation de la question a dû jouer (« Etes-vous concernés par les transports à et vers Carpentras et le Comtat ») car 55

d'entre eux disent que cela ne les concerne pas du tout, et 25 « un peu » seulement. De plus ils n'habitent pas toujours dans le Comtat, (nom de territoire qui leur est inconnu parfois !).

Cependant 9 proposent des pistes cyclables, et l'utilisation plus fréquente du vélo.

Des questions : leurs familles les conduisent-elles régulièrement en voiture ? Les transports scolaires sont-ils tout à fait satisfaisants pour leurs déplacements ? Ont-ils à se déplacer par eux-mêmes et comment ?

LES PROJETS LOCAUX D'URBANISME semblent, à juste titre, un sujet plus difficile à appréhender

par des jeunes de 15 ou 16 ans : 47 fois ils ne sentent « pas du tout concernés » et 31 fois « un peu » seulement.

Quant au RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ, les réponses se répartissent de manière égale entre « beaucoup concernés » (28 fois), « un peu concernés » (28 fois aussi) et « pas du tout concernés » (35 fois). Est-il également un peu difficile pour eux de voir les implications concrètes de cette notion ? Le mot lui-même ne leur parle peut-être pas toujours ?

Nous avons gardé pour la fin LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VENTOUX.

C'est un sujet investi par les lycéens puisqu'ils sont « un peu concernés » 37 fois et « beaucoup » 26 fois, soit par plus des 2/3 d'entre eux.

Force et attraction de ce massif très symbolique de notre « pays » ? Le fréquente-t-il dans leurs temps de loisirs ?

En conclusion, voilà une expérience intéressante, qui éclaire sur la manière dont les jeunes sont sensibilisés à des enjeux qui vont être fondamentaux pour eux, dans les années à venir.

Il serait certainement très positif que le sujet soit repris avec eux.

Merci aux jeunes, en tous les cas, et merci aux organisateurs de cette « Journée Citoyenne ».

Marie FICHEUX, Marie-Christine LANASPÈZE, Christine ZACCONI



BOULANGERIE ARTISANALE LOT

NOUVEAU ECO CERT

La boulangerie LOT fabrique et vous propose désormais toute une gamme de pain bio, certifiés ECOCERT

737, av. du Comtat Venalssin (Rte de Saint-Didier)
CARPENTRAS - Tél. 04 90 60 37 34
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI MATIN

NUTRITION
Des farines sans additif pour des pains digestes et savoureux

QUALITÉ
Des farines de montagne haut-de-gamme du Vercors

CRÉATION
De nombreux pains spéciaux pensés et élaborés par votre boulanger

POUR COMMENCER L'ANNÉE EN POLLUANT MOINS L'ATMOSPHERE :

A Carpentras le vendredi jour du marché, il existe UNE NAVETTE GRATUITE qui vous y transporte, soit depuis le parking de la gare soit depuis le complexe sportif (piscine d'été).

Vous vous garez sans problèmes gratuitement aussi, et on vous amène au cœur du marché.

Départ tous les quarts d'heure entre 8h45 et 12h15 depuis le complexe sportif, 5' plus tard depuis la gare.

Retour tous les 1/4 d'heure aussi.

**Renseignements supplémentaires sur:
www.transcove.com et au 04 84 99 50 10**

LE HÉRON GRIS M'A DIT...

J'ai eu l'occasion d'aller visiter, du côté des « étangs d'or, quelque lointain cousin, un héron huppé. Magnifique ce lieu ! Vous ne connaissez pas ? C'est au sud de la grande et très étendue ville de Montpellier : les étangs de Pérols, Méjan, Vic, etc. Cherchez sur une carte : on s'y promène entre ciel, eau et végétation de marécages.

Bon, ils ne sont pas mal là-bas mes cousins, mais c'est un peu bruyant quand même, entre les routes à quatre voies qui passent juste entre les étendues d'eau, et l'aéroport d'où les avions survolent les zones humides et la faune avicole (les oiseaux quoi : moi aussi je peux parler comme un scientifique !) Et puis c'est beaucoup construit quand même : on trouve des campings où l'on ne campe plus, plein de mobil-homes qui ont été installés jusqu'au ras d'étroites plages. Je croyais que c'était interdit en France et qu'il fallait laisser plusieurs mètres non construits le long du littoral ???

Tiens, tiens, justement en cherchant sur internet, je trouve que « La loi interdit toute construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées. Le plan local d'urbanisme peut porter la largeur de cette bande littorale à plus de 100 mètres, lorsque des motifs liés à la sensibilité des milieux ou à l'érosion des côtes le justifient »

Loi du 3 janvier 1986, adoptée à l'unanimité par le Parlement... à l'époque.

Les promoteurs, constructeurs et propriétaires de camping ont dû oublier tout cela.

Bon, « Le Conservatoire du littoral » essaie de faire du bon boulot et de protéger, en les rachetant, tous les bouts de côtes encore libres. Des communes, des départements, créent des « Espaces protégés ».

Mais pour ceux qui s'installent sans rien dire ou bien qui sont « en cheville » avec les autorités donnant les permis de construire, qu'est-ce-qu'on fait ?

En Bretagne, où j'ai d'autres cousins, des hérons blancs, superbes, il n'y vont pas par quatre chemins : on supprime à leurs propriétaires les fonds de jardins aménagés trop près de la côte, pour pouvoir créer à la place des sentiers de promenade du littoral. Pour les maisons construites depuis longtemps c'est plus dur, évidemment.

A

quand un peu d'autorité comme cela dans le Sud de la France ?

J'en rêve, de me retrouver en pleine nature, et dans le silence, avec les aigrettes garzettes, les chevaliers gambettes, les avocettes élégantes, les bécasseaux, les échasses blanches, les cormorans tout noirs, et nos amis les canards, les poules d'eau, les foulques, les tadornes, et les cygnes, les flamants roses, les cigognes, et les bergeronnettes, les petits gravelots, l'étourdi roselin, le martin-pêcheur, et tous les autres...

On résiste, on résiste, à tout ce qui nous agresse et nous perturbe, mais quand même ça pourrait être mieux. Vous les promeneurs à pieds, curieux et bienveillants, vous pouvez venir nous voir et nous regarder... mais de loin.

Je vous fais rêver aussi ? Tant mieux.

Propos recueillis par Marie-Christine Lanaspèze



biocoop
L'Auzonne Carpentras

Magasin Bio Associatif

**OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 19H
FERMÉ LE DIMANCHE**

283 Avenue ND de Santé
84200 CARPENTRAS
Tél : 04.90.60.20.10 - 09.72.96.20.10
www.biocoopcarpentras.com
auzone@orange.fr



Ventoux - Bio

Un **BOUCHER BIO** qui découpe devant vous
selon votre demande et qui **FABRIQUE**
sa **CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE**
sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE [Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

COMMENT LES VILLES JUMELÉES AVEC CARPENTRAS AGISSENT-ELLES POUR L'ENVIRONNEMENT ET RÉAGISSENT-ELLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

On peut apprendre beaucoup de ce qui se fait ou se prépare dans les pays européens voisins pour lutter contre le changement climatique et améliorer l'environnement sur le plan local. C'est pourquoi il nous a paru utile d'interviewer les responsables de ces questions dans chacune des 3 villes jumelées avec Carpentras : Camaiore en Italie sur la côte toscane, Seesen au centre de l'Allemagne et Vevey en Suisse le long du lac Léman. Voici les réponses de deux d'entre elles.

SEESSEN

Quels sont les principaux problèmes dans le domaine de l'environnement qui préoccupent la ville de Seesen et ses habitants ?

Un des problèmes majeurs en matière de lutte contre le changement climatique est l'efficacité énergétique des bâtiments anciens, comme ceux que nous avons à Seesen. On estime ainsi que le parc de logements anciens consacre 60% de sa consommation énergétique au seul chauffage.

Un autre défi pour l'environnement est celui de la mobilité en zone rurale : face au contexte du changement démographique et du vieillissement de la population qui lui est lié, on a besoin d'un réseau de transport public de proximité qui soit également sobre énergétiquement. La ville de Seesen s'est déjà informée de modèles innovants dans ce domaine, comme par exemple les Ecobus qu'on peut réserver via une application, ou qui permettent de créer un itinéraire reliant différents trajets individuels, ou bien encore les voitures électriques utilisées en commun. On a déjà un projet en cours dans les villes voisines de Goslar et de Bad Gandersheim.

Comme habitants d'une ville qui est une fenêtre sur le Harz (NDLR : Seesen se trouve à l'entrée du petit massif montagneux du Harz), nos concitoyens sont aux premières loges pour constater les effets du réchauffement climatique. Nos vieilles forêts d'épicéas dans le Harz ont été affaiblies par les sécheresses et les vagues de chaleur des années précédentes qui les ont en particulier rendues vulnérables aux attaques de scolytes (1). Un nombre incalculable d'arbres a ainsi été anéanti, à Seesen aussi bien qu'aux environs. De même beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes ont pu constater la disparition de populations d'insectes suite au réchauffement climatique.

À côté des sécheresses persistantes, les habitants de Seesen ont également été confrontés au phénomène contraire des inondations qui sont aussi une conséquence du changement climatique. Récemment pendant l'été 2017 nous avons eu de nombreuses maisons inondées, mettant en risque de nombreuses vies humaines.

Quelles sont les mesures déjà prises au niveau local pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ?

Le chemin est long pour devenir une commune respectueuse du climat ; c'est pourquoi on est accompagnés sur cette route par une responsable chargée, au niveau de l'arrondissement (2), de la gestion du problème climatique. Elle intervient avec ses compétences pour soutenir et favoriser les projets individuels de

la ville. Elle veille à ce que les communes établissent entre elles un réseau d'efficacité énergétique par exemple, et échangent leurs idées et leurs pratiques. Nous considérons comme une évidence le fait de travailler ensemble sur ces sujets.

À côté des activités de mise en réseau, la commune de Seesen a mis en œuvre des projets comme :

- une station de recharge de véhicules électriques ;
- un centre intégré au service du vélo où on trouve rassemblés possibilités de location, réparation, prises électriques, outils numériques adaptés, conseils ;
- le passage au numérique dans l'administration communale qui a permis d'économiser 50% du papier utilisé ;
- la rénovation / réhabilitation de l'habitat ancien ;
- la modernisation complète du système de ventilation du collège et du lycée.

Nous envisageons aussi des actions d'information et de sensibilisation de la population sur une large gamme de projets, permettant notamment d'adopter un mode de vie plus durable.

Des mesures de prévention sont également mises en œuvre pour minimiser autant que possible les effets du changement climatique pour les habitants. On envisage ainsi deux grands projets pour empêcher les inondations : la construction d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement et l'élargissement du lit de la rivière Nette (qui traverse la commune).

Envisageriez vous des initiatives communes entre Carpentras et Seesen dans le domaine de l'environnement ?

Un échange d'expériences en matière de protection de l'environnement serait à coup sûr intéressant et enrichissant pour nos deux villes. Des initiatives communes peuvent non seulement aider à lutter contre le changement climatique mais aussi renforcer l'amitié entre les deux cités sur des bases renouvelées.

Interview recueillie et traduite par Michel Poireau

(1) Ou bostryches= coléoptères ravageurs de l'épicéa

(2) arrondissement = Landkreis de Goslar incluant Seesen, sorte d'intercommunalité regroupant 140 000 habitants.

VEVEY

Quels sont les principaux problèmes liés à l'environnement qui affectent le territoire de votre commune ? Lesquels sont ressentis le plus vivement par les habitants ?

Vevey est une ville très dense, construite sur un territoire communal restreint (8400 habitants/km²). Les principaux problèmes retrouvés sont des problèmes d'aménagement du territoire, de mobilité, d'efficacité énergétique et plus récemment d'adaptation au réchauffement climatique dans les villes (lutte contre les îlots de chaleur etc.).

Le territoire communal ayant peu d'espaces non-construits (forêt, domaines agricoles, plans d'eau), les problèmes de perte de biodiversité y sont pour le moment peu marqués. Néanmoins, le secteur des Parcs et Jardins s'engage via ses actions quotidiennes à un maintien de la biodiversité et de la nature en ville sur le territoire communal. En effet, la gestion des parcs et jardins se fait en totalité de manière biologique.

Pour l'instant, ce sont les thématiques de mobilité et d'aménagement du territoire qui touchent le plus les habitants.

Quelles mesures concrètes ont été prises jusqu'à présent à l'échelle

communale ou intercommunale ? Y a-t-il un Agenda 21 ? Quel en est le contenu ?

Oui, il existe un Agenda 21 à Vevey depuis 1997. M. Michel Bloch est en charge de cet agenda depuis son lancement.

Lors de son lancement, le programme d'action se résumait en 5 axes. Ces 5 axes sont toujours d'actualité :

1. se donner un cadre de travail légitime pour encadrer les actions à court, moyen et long terme
2. mettre en place les outils permettant une participation élargie des acteurs locaux du développement durable
3. engager des actions concrètes et pilotes et valoriser les actions et projets existants en y intégrant les principes de développement durable
4. disposer d'une connaissance des enjeux de développement durable permettant de fixer des priorités d'actions et d'évaluer les performances de Vevey (son territoire, sa population et ses activités) vers un développement durable

5. enrichir le processus initié à Vevey par le développement de réseaux et d'échanges d'expériences avec d'autres localités initiant des processus similaires

Suivant ces 5 axes, différentes actions sont menées sur les thèmes de :

- Achats responsables dans l'administration : dans le cadre d'un guide détaillé, des directives d'achat pour le matériel informatique, les fournitures de bureau, les produits d'entretien, le textile, les véhicules communaux et le mobilier permettent d'orienter la commande publique dans ces domaines, et il est envisagé d'en étendre le champ à d'autres fournitures

- Mobilité : plan de mobilité de l'administration communale, incitations aux déplacements par des modes doux (subvention pour les transports publics pour les jeunes, aménagements cyclables, plan directeur des mobilités douces), mobilité électrique, plan directeur du stationnement . Par ailleurs Vevey a établi des zones 30 sur de très larges portions du territoire communal

- Agriculture urbaine : jardins potagers en bacs ou en pleine terre, label « fraîcheur locale » pour les marchands vendant des produits locaux au marché

- Vie de quartier : boîtes d'échanges, fête des voisins, poulailler et rucher

- Economie : management durable, guide des manifestations responsables, projets : espace de travail partagé, épicerie coopérative, monnaie locale (Le Léman), ressourcerie, « repair » café

- Energie et climat : collaboration avec le secteur Energie concernant la Société à 2000 Watts, le Label Cité de l'Energie Vevey a obtenu le label Gold deux fois (2012 et 2016) et le fonds communal alimentant des subventions (subventions dédiées à la commune et aux citoyens)

- Collaboration avec les services communaux, les communes et cantons voisins pour des actions visant la promotion de l'environnement

Des expositions, conférences-débats et manifestations sur ces différents thèmes sont régulièrement organisées afin de sensibiliser la population locale, écoles, entrepreneurs de la région, élus locaux etc.

Quelles sont les réactions de la population à ces mesures ? Quelles difficultés sont apparues dans la mise en œuvre de ces mesures et dans la

réaction de la population ?

Comme dans toute communauté, une frange de la population est très réceptive à ces mesures, tandis que d'autres personnes sont encore réticentes à leur mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées sont plutôt de l'ordre politique, avec des freins/barrières posés à certains projets. La question la plus problématique a été la place prépondérante de la voiture en ville, même si les transports individuels motorisés ne représentent qu'une petite faible proportion de déplacements des Veveysans. La demande d'accéder en voiture dans la ville s'exprime particulièrement de la part des communes périphériques.

Des difficultés financières peuvent également apparaître pour certains projets. Néanmoins, la plupart du temps les projets sont tout de même finalisés, en tenant compte des moyens à disposition.

Quels changements sont intervenus depuis ? Quels sont les instruments d'évaluation et de suivi ?

La Ville étant labélisée Cité de l'Energie, un ré-audit est effectué tous les 4 ans. Les actions entreprises sont évaluées via un catalogue d'action incluant 6 domaines .

Pour le moment, aucun instrument ne permet un suivi chiffré et standardisé des mesures de réduction des émissions de CO2 à l'échelle de la Ville.

Concernant l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable, la Ville est cependant intéressée à intégrer le cercle des indicateurs établi par la Confédération. De plus, il existe un outil d'évaluation de la durabilité de projets développé par le Canton de Vaud. Cet outil, appelé Boussole 21, est disponible en ligne .

Quelles initiatives conjointes envisageriez-vous entre votre commune et Carpentras dans le domaine de la défense de l'environnement (par exemple échange d'expériences avec les élus ? action en direction des jeunes ? etc) ?

Notre commune reste volontiers à votre disposition pour toutes questions que les élus ou les services publics de Carpentras pourraient avoir.

Interview recueillie par Michel Poireau

MARCHE AVEC LES LOUPS

*Faisant suite au film et au livre « **La vallée des loups** » année 2017, on peut voir une nouvelle réalisation de **Jean-Michel Bertrand et Bertrand Bodin** en 2019 : « **Marche avec les loups** » qui nous permet d'approcher la dynamique de fonctionnement du loup et « son rôle régulateur » sur les populations d'ongulés et autres.*

La méconnaissance alimente les peurs irrationnelles.

« Qui connaît vraiment le loup ? »

Trois ans à traverser les massifs européens ont permis à JM.Bertrand d'observer et définir leurs stratégies.

« Le loup étant un animal imprévisible, inaccessible, il est devenu pour moi un plaisir addictif » dit-il.

L'un des constats fait, grâce à la pose de caméras, fut que les loups sont des êtres sociables, qu'ils se protègent les uns les autres, qu'ils adoptent et s'occupent des orphelins.

Force est de constater, que le nombre des individus composant la meute est toujours à peu près constant. Ils ne pullulent jamais malgré la naissance de 4 à 6 petits chaque printemps. **« Les loups régulent leur population par le départ des jeunes adultes en surnombre. »** Ces exilés sont condamnés à coloniser de nouveaux espaces, à s'y établir afin de créer une nouvelle meute, sur 2 à 300 km². Ils peuvent ainsi parcourir plus de 1000 kms pour s'établir, ce qui évite la consanguinité.

À la tête d'une meute, on trouve « **le couple alpha** », qui est le couple reproducteur. Petit à petit les louveteaux acquièrent



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER

486 av. Frédéric Mistral - CARPENTRAS

04 90 67 11 52





des stratégies de chasse. Et lorsqu'ils sont aguerris, ils quittent eux-mêmes la meute ou sont expulsés.

« L'homme, et notamment les écologistes, n'ont pas réintroduit le loup. Cela s'est fait naturellement ». En 1930 les loups avaient été décimés. Actuellement ils colonisent l'arc alpin, mais 111 d'entre eux ont déjà été tués et ce n'est pas terminé.

« Si les ongulés sauvages sont leurs proies de prédilection, ils peuvent se nourrir de charognes, de lapins, de marmottes, de petits rongeurs, d'insectes voire de petits fruits ».

Jean-Michel Bertrand n'observe pas seulement les animaux... « Après des semaines dans un environnement sauvage et préservé, je retrouve les premiers signes de la présence humaine. Ainsi une forêt coupée à blanc que je traverse résonne d'une douleur muette ! Ici, les souches d'arbres ont été pulvérisées par des machines, alors qu'elles auraient pu être bucheronnées avec respect ». « Les engins

détruisent le sol, ils tracent des ornières monstrueuses. Après leur passage, tout n'est que chaos et désolation ».

C'est parce que l'homme détruit son espace et par là le prive de nourriture, que le loup s'attaque aux troupeaux de brebis. Mais que dire du fait que tous les moyens offerts par l'Etat à la protection du cheptel ne sont pas toujours utilisés.

« Comment croire à cette idée que le loup est l'ennemi du gibier ? Au contraire sur son territoire l'équilibre est préservé, il ne détruit pas sa ressource ». Contrairement à l'homme ! Malheureusement le loup n'est pas la seule cible qu'on éradique : « 600 000 renards (si beaux et utiles) sont tués chaque année ! Même les espèces les plus discrètes n'échappent pas à cette cruauté aussi absurde qu'inutile ». Jean-Michel Bertrand et Bertrand Bodin nous livrent ici un récit poétique et sensible, des images époustouflantes et un vibrant plaidoyer pour la défense de la faune et de la flore sauvage.

On ne peut être qu'émus de tant de dévouement à la défense de la cause animale et paysagère.

Nous pourrions ajouter à ces témoignages les incroyables conséquences en cascade de la réintroduction de 14 loups canadiens dans le parc de Yellowstone. Disparus depuis 1926, réintroduits en 1995, ils sont à l'origine du sauvetage de la biodiversité du parc.

Coup de Cœur :

Ceci n'est qu'une pale illustration et un bref aperçu des riches informations et découvertes que diffusent le film et le livre de Jean-Michel Bertrand et Bertrand Bodin. A voir !!!

Source :

Livre et film de Jean-Michel Bertrand et Bertrand Bodin

Conseils :

Ecoutez sur France Inter, en replay : **Secrets d'info** à 13h22 le 28/12/2019

« Les causes de l'alarmante disparition des oiseaux en France »

Par Jacques Monin, Cellule investigation de Radio France

Nous ajoutons à notre liste (article précédent) des associations à soutenir : **BLOOM** qui agit pour les océans.

Mic & Danièle



Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **10 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique Ventoux-Comtat - Maison des Associations - 35, rue du Collège - 84200 Carpentras**

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail